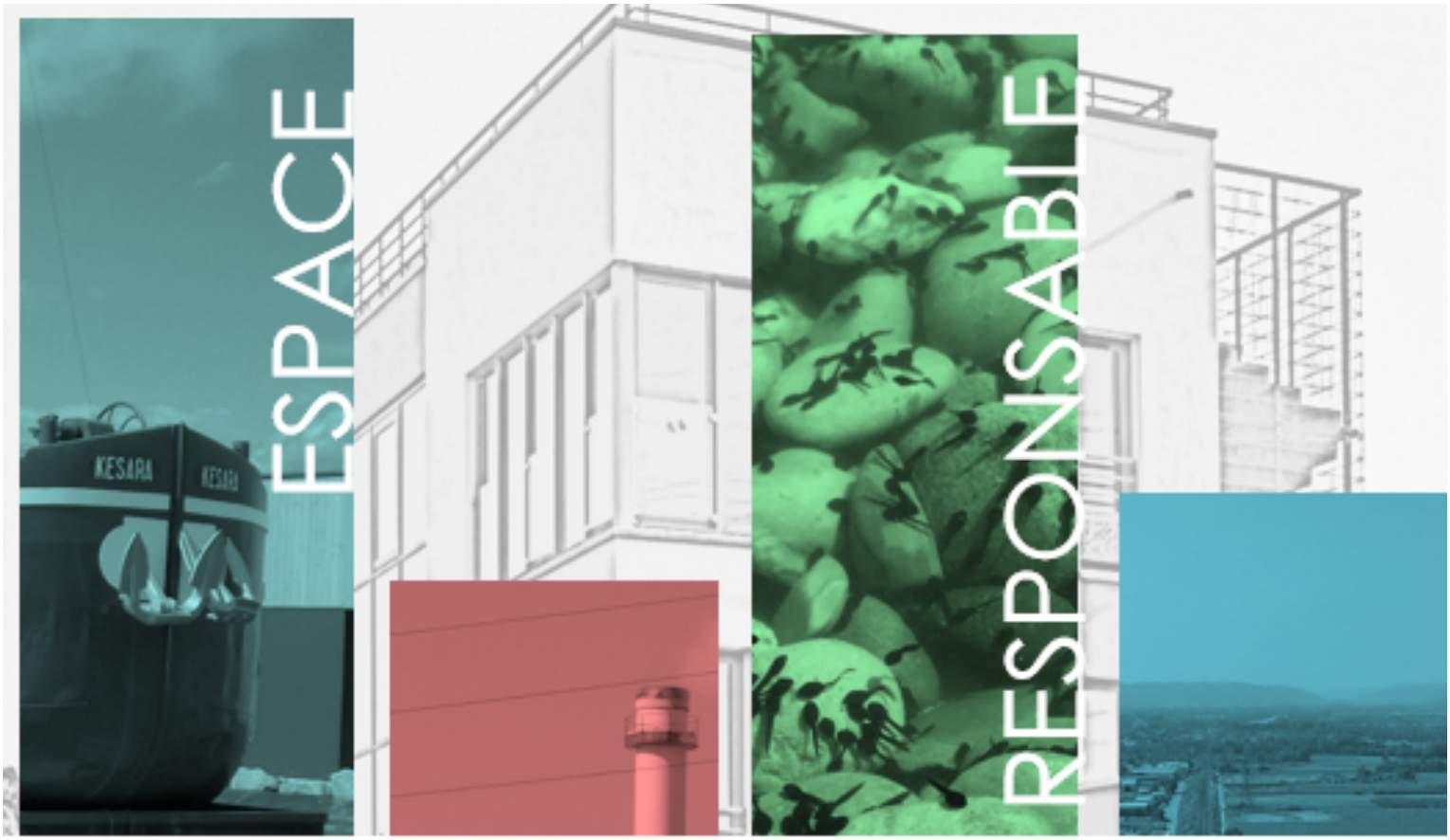

INSPIRA
ESPACE INDUSTRIEL
RESPONSABLE ET MULTIMODAL

CHARTE

LA CHARTE INSPIRA ET SES FONDAMENTAUX

Face aux défis de la transition énergétique, de l'économie des ressources, de transformation de l'industrie et de leurs modèles économiques, les systèmes de production industriels sont appelés à connaître de profondes mutations. *L'Espace industriel, responsable et multimodal INSPIRA* offre un environnement propice à ces évolutions associant harmonieusement compétitivité et transition écologique.

Cette ambition se traduit par trois ambitions stratégiques :

- **Constituer un pôle de performance économique et d'exemplarité sociale et environnementale.**
- **Développer un site attractif au plan économique, en terme d'insertion dans les systèmes de transport, de création d'emploi, et de génération de valeur ajoutée.**
- **Développer un partenariat entre l'ensemble des acteurs.**

La présente Charte INSPIRA - Espace industriel, responsable et multimodal - constitue le document de référence qui permet d'ancrer le projet à travers la description des objectifs, de leurs évolutions et de leur promotion.

Elle fixe ainsi les engagements attendus des partenaires et des entreprises usagers d'INSPIRA. Elle précise également les conditions d'implantations des entreprises sur le site.

La Charte constitue ainsi un document cadre complété par d'autres documents référents tels que :

- Des documents de promotion valorisant les atouts du site ;
- Des documents techniques précisant les engagements réciproques.

Ainsi, une démarche, opérationnelle, originale de création et de proposition d'une offre globale d'accueil d'activités nouvelles est proposée aux entreprises.

La Charte est élaborée par les partenaires d'INSPIRA, animée par le Syndicat Mixte en 2013, approuvée en 2014 et mise à jour en 2019.

La Charte fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation assurés par le Syndicat Mixte et ses partenaires.

Les partenaires mobilisés sont : acteurs socio-économiques, services publics de l'Etat, chambres consulaires, organisations patronales et syndicales, associations environnementales, INSPIRA Entreprises, aménageur, CNR, les communes et les collectivités membres du Syndicat Mixte.

LA CHARTE

INSPIRA est un espace industriel répondant aux enjeux de développement durable liant la performance économique et l'exemplarité sociale et environnementale.

1. **Maîtriser** les implantations à court, moyen et long terme,

2. **Rechercher** des cohérences environnementales et économiques,

3. **Maîtriser** les évolutions d'INSPIRA sur le long terme,

4. **Positionner** INSPIRA sur des domaines stratégiques pour permettre l'émergence de synergies et de dynamiques d'écologie industrielle,

5. **Spatialiser** les activités et optimiser le mode de mise à disposition du foncier,

6. **Conduire** un management environnemental du site économe en ressources, coopératif et profitable,

7. **Consolider** une desserte routière, ferroviaire et fluviale performante,

8. **Assurer** un haut niveau de qualité d'aménagement,

9. **Offrir** un niveau de service élevé pour les entreprises et les salariés,

10. **Garantir** la promotion et la communication d'INSPIRA.

PRÉAMBULE

Après avoir pointé le fort potentiel économique de la Zone Industrialo-Portuaire (ZIP) de Salaise-Sablons, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de l'Isère et la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône sont réunis depuis mars 2009 pour former le Syndicat Mixte.

Le fondement de cette dernière repose sur le développement du site de Salaise-Sablons comme un site emblématique et exemplaire en termes de performance économique, sociale et environnementale. L'Etat s'associe pleinement à cette démarche de valorisation du site considéré comme stratégique. L'ouverture sur le fleuve induit le plein partenariat avec d'autres acteurs tels que la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), les Voies Navigables de France (VNF) ou encore SNCF Réseau.

En contre bas du massif exceptionnel du Parc Naturel régional du Pilat, le site offre un cadre accueillant et privilégié. Sa proximité avec d'autres activités industrielles telles que la plateforme chimique de Roussillon (créée en 1915) et la Vallée de la Chimie, lui fait bénéficier de savoir-faire industriels et de compétences rares pour lui permettent de conforter, développer et pérenniser de nouvelles activités.

L'ensemble de ces éléments, qui en fait indéniablement un pôle économique d'envergure européenne, associés à des disponibilités foncières et d'aménagement importantes forment ainsi une offre très attractive pour l'accueil et l'implantation d'activités nouvelles.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte et ses partenaires ont créé une identité à la ZIP dénommée depuis 2015 INSPIRA – Espace industriel responsable et multimodal.

Située au carrefour de cinq départements, sur les deux communes de Salaise-sur-Sanne et de Sablons, l'espace INSPIRA est connecté à l'axe économique Nord-Sud européen et proche des métropoles de Lyon et Grenoble.

Après une période d'études et de réflexions sur les objectifs et les moyens de développement d'INSPIRA, le Syndicat Mixte a décidé d'accueillir des entreprises répondant à des conditions et à des critères permettant de :

- Respecter la vocation spécifique du site, notamment son positionnement sur des filières et des métiers à fort potentiel de développement,
- Créer des interactions entre entreprises au sein et en-dehors de l'espace, au bénéfice du développement de chacun et de la valorisation du parc d'activités à court, moyen et long terme.

La vocation multimodale du site INSPIRA (fluvial, ferroviaire, routière), conduit à privilégier l'implantation d'entreprises utilisant directement ou indirectement cette combinaison de modes de transport. Celle-ci doit également répondre à des objectifs de développement durable et d'économie d'énergie.

Dans ce cadre, INSPIRA est ouverte à l'accueil de grandes entreprises et aux entreprises industrielles utilisatrices du fleuve et / ou du rail, aux entreprises de transformation, à leurs sous-traitants, mais également, aux entreprises du secteur tertiaire participant directement ou indirectement au développement des activités présentes sur la zone, que ce soit au travers de l'ingénierie ou du service aux entreprises (formation, service aux salariés, services spécialisés aux entreprises).

Certifié ISO 14001 depuis 2016, INSPIRA a mis en place un système de management environnemental et sociétal répondant au niveau d'exigence des industriels et des habitants alentours en terme de gestion et d'aménagement de l'espace.

L'évaluation et l'évolution de la charte sont animés par le Syndicat Mixte et s'appuient sur un réseau d'acteurs socio-économiques. Les indicateurs mis en place permettent d'évaluer les objectifs de la présente charte.

La promotion et l'acceptabilité autour du développement de l'espace INSPIRA induisent des actions de communications visibles et lisibles auprès de l'ensemble des acteurs socio-économiques du site.

Initiées par le Syndicat Mixte, ces actions ont pour vocation d'informer les parties prenantes des engagements portés par INSPIRA, de dégager une dynamique de dialogue et partager les bénéfices socio-économiques du projet.

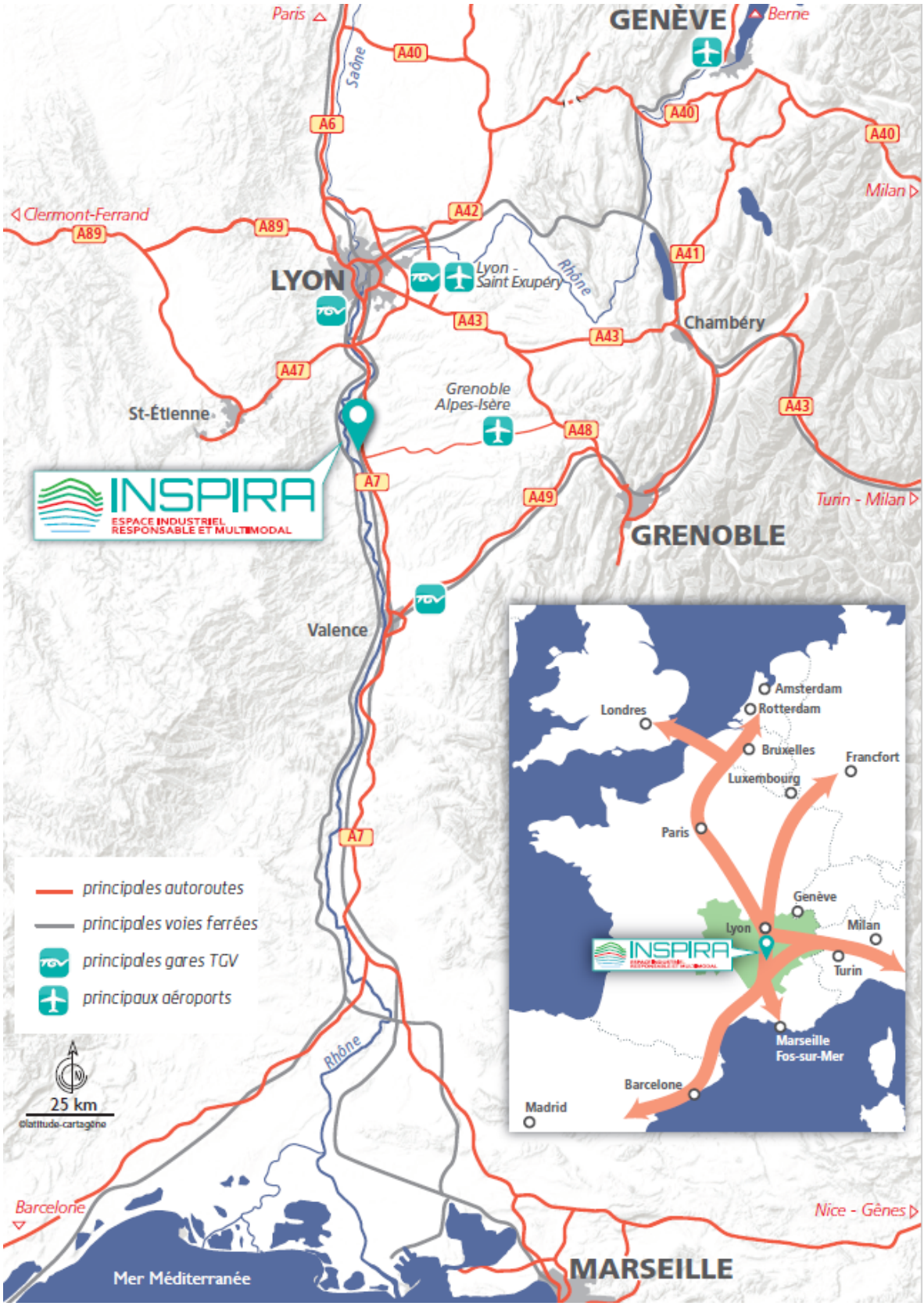
Paris
GENÈVE
Berne
Saône
A40
A6
A40
A40
Milan
Clermont-Ferrand
A89
A89
A42
A41
LYON
Lyon - Saint Exupéry
Rhône
A43
A43
Chambéry
A47
Grenoble Alpes-Isère
A43
St-Étienne
A48
INSPIRA
ESPACE INDUSTRIEL RESPONSABLE ET MULTIMODAL
A7
A49
Turin - Milan
GRENOBLE
Valence
Amsterdam
Rotterdam
Londres
Bruxelles
Francfort
Luxembourg
Paris
A7
Genève
Lyon
Milan
INSPIRA
Turin
Marseille Fos-sur-Mer
Barcelone
Madrid
principales autoroutes
principales voies ferrées
principales gares TGV
principaux aéroports
Rhône
25 km
©latitude-cartagène
Barcelone
Nice - Gênes
Mer Méditerranée
MARSEILLE

1. Maîtriser les implantations à court, moyen et long terme

La motivation du Syndicat Mixte réside dans la conviction que le seul accompagnement des dynamiques de marché ne saurait répondre, dans la durée, aux ambitieux objectifs économiques, sociaux et environnementaux assignés à ce projet de développement.

La maîtrise des implantations consiste à adopter une démarche globale sur les implantations des entreprises et des différents bâtiments à construire sur INSPIRA.

Elle suppose ainsi une connaissance fine de la nature des activités désirant s'installer.

Des critères de choix, notamment environnementaux et techniques, sont définis et mis en œuvre dans le cadre du processus d'implantation des entreprises.

Ce processus comprend deux instances d'évaluation des projets :

- Un comité de sélection élargi :
  - Il statue sur la poursuite de l'accompagnement à l'implantation sur INSPIRA,
  - Il partage les évolutions des projets.

- Un comité de validation qui s'engage sur la recevabilité du projet permettant la mise à disposition du foncier.

Après accord du comité de validation, le Syndicat Mixte et la CNR demandent à l'entreprise de présenter, avant le dépôt du permis de construire, son projet aux acteurs socio-économiques.

Les membres de ces comités sont désignés par délibération du comité syndical parmi les partenaires d'INSPIRA.

Le processus de sélection des entreprises

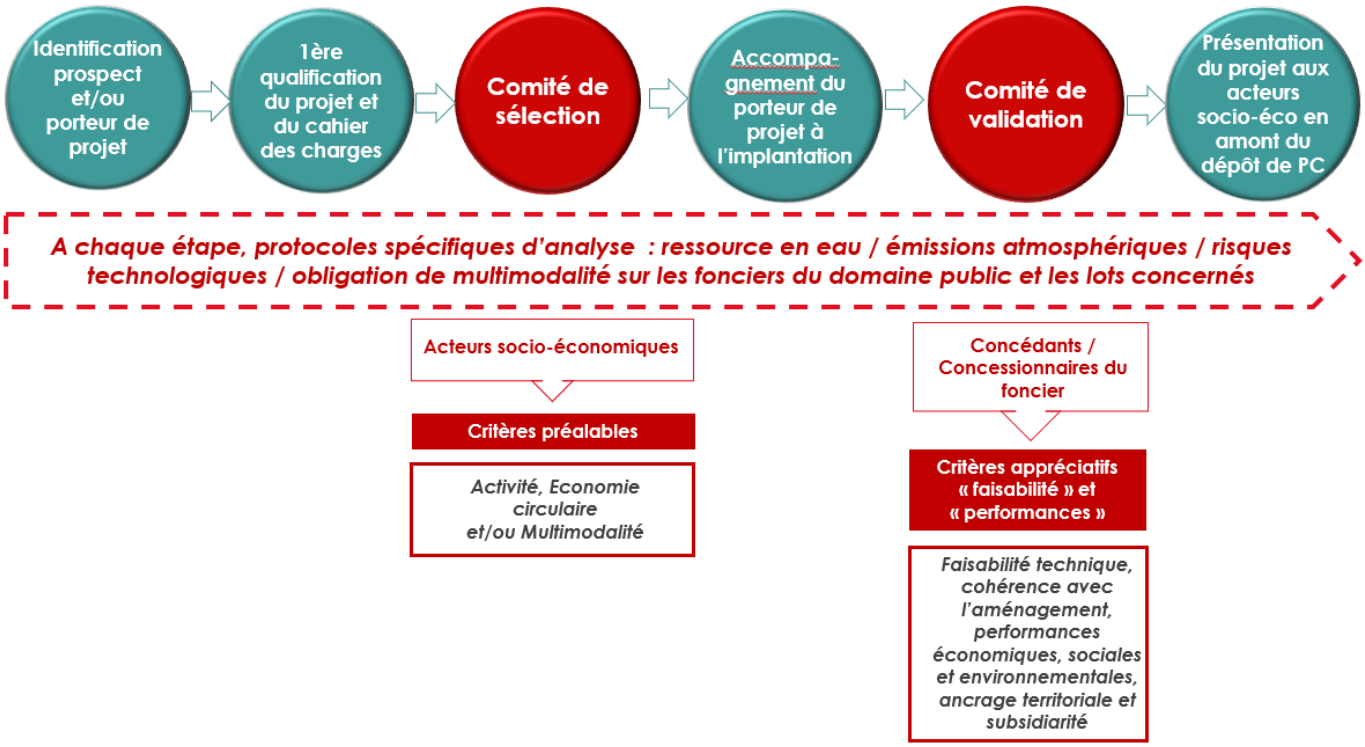

2. Rechercher des cohérences environnementales et économiques

INSPIRA s'inscrit dans une dynamique d'écologie industrielle et territoriale fondée sur la gestion commune de certains services (mutualisation) et la recherche de synergies économiques et environnementales entre les différentes entreprises.

- La mise en valeur environnementale du site : le patrimoine naturel de l'espace INSPIRA est une opportunité et constitue un enjeu d'attractivité à valoriser.
  La mise en valeur du site passe également par l'optimisation foncière, la qualité architecturale, la gestion économe de l'eau et des énergies, la préservation de la biodiversité, la politique d'entretien et de gestion collective des déchets, l'insertion dans le grand paysage, la maitrise des impacts pour les populations riveraines et des milieux naturels.

- L'intégration sociale et professionnelle des riverains notamment les plus précarisés, en particulier à l'occasion du développement de certains services collectifs (entretiens, courriers, conciergerie…).

- La mise en œuvre des principes de l'écologie industrielle dans une logique de réseaux, de coopérations et de création de filières intégrées, grâce à la mutualisation voire la substitution de ressources.

- La gestion mutualisée et prospective des risques et de la sécurité des installations : cette préoccupation vise la mise en œuvre de mesures de prévention des risques naturels et technologiques, avec une sensibilité ciblée sur les risques particuliers liés aux activités de transport (sécurité et sureté).

- La gouvernance fondée sur la concertation, la communication et la transparence notamment avec les populations riveraines.

3. Maîtriser les évolutions d'INSPIRA sur le long terme

Le but est de préserver flexibilité et élasticité par rapport à l'évolution du tissu d'INSPIRA sans pour autant renoncer aux exigences fondatrices. L'évolution peut porter sur l'extension d'activités, la mise en œuvre de progrès technologiques voire la reconversion des bâtiments et équipements collectifs.

L'évolution à terme de la démarche de qualité environnementale dépend notamment de la conception des bâtiments et de leur capacité à subir des évolutions d'utilisation, liées au développement de l'entreprise, de l'activité, de l'évolution du processus, voire des changements radicaux d'affectation.

La flexibilité et la neutralité traduisent la capacité des bâtiments à subir les changements à venir, dans un projet qui ne remet pas en cause les choix initiaux en matière d'impact environnemental ou d'écologie industrielle.

4. Positionner INSPIRA sur des domaines stratégiques pour permettre l'émergence de synergies et de dynamiques d'écologie industrielle

INSPIRA s'adresse aux grandes entreprises, entreprises de tailles intermédiaires, PME-PMI, start-ups, démonstrateurs, pilotes, laboratoires de recherches, bureaux d'études, activités supports de types transports logistique, maintenance, services aux entreprises et aux salariés…

Ces entreprises devront porter un développement en accord avec les domaines identifiés favorables aux synergies et dynamiques d'écologie industrielle.

➢ Techniques et Énergies durables

Ce domaine correspond aux entreprises impliquées dans des activités de production, stockage, distribution et récupération d'énergie dont énergie renouvelable. Sont également concernées les entreprises de fabrication de matériels dédiés à ces usages.

INSPIRA constitue des atouts indéniables profitant au développement de ces activités et notamment sur le plan de l'innovation. L'accueil de démonstrateur sur INSPIRA constituera une réponse aux besoins de l'industrie présente et un développement fort du domaine à l'échelle régionale.

Ce domaine couvre aussi le champ des écotechnologies, de l'efficacité et de la transition énergétique, de la rénovation énergétique du bâtiment, du traitement de l'eau… Cela concerne des métiers techniques, en grande partie constitués de PME et fait largement appel à la recherche et développement.

Exemples : biomasse, traitement de l'eau, solaire, éolien, hydrogène….

➢ Matériaux performants pour l'environnement

A travers ce domaine sont ciblés les activités développant un processus à faible impact environnemental, moins consommateurs d'énergie, avec une proportion importante d'intrants et de ressources locales, abondantes, biosourcées ou renouvelables. Ce domaine intègre également le recyclage et la valorisation des matières.

De telles activités sont d'ores et déjà présentes sur INSPIRA à proximité immédiate. En effet, des entreprises du territoire développent continuellement des innovations sur leur process comme sur leurs produits.

L'application de méthodes et procédés de fabrication plus propres, comme l'attente d'exigences environnementales s'ouvrent également à des secteurs industriels complémentaires.

Exemples : industrie papetière, recyclage et valorisation des matières, matériaux biosourcés, plasturgie, autres matériaux à faible impact environnemental, agro-industrie.

➢ Distribution Intelligente

Il s'agit ici d'accueillir une logistique complémentaire aux autres sites logistiques de la région visant la mise en valeur et l'usage des infrastructures et services multimodaux, fer et/ou fleuve. Ce domaine vise également le développement de tous types de services, permettant une offre logistique durable et efficiente.

L'enjeu est de structurer un pôle logistique qui ambitionne un positionnement dans les réseaux de transport européens, régionaux et locaux et porteur d'un développement puissant de report modal.

En effet, la multimodalité est une composante majeure d'INSPIRA, notamment sur la partie des terrains situés en bord à voie d'eau (100 ha). Les projets bénéficiant d'un lien direct avec la voie d'eau devront contenir un volet fluvial quelque soit la filière concernée.

Plus spécifiquement, une attention sera portée aux transports de matières dangereuses nécessaires à l'industrie en place ou à venir et à la substitution/diminution du risque lié aux matières dangereuses.

➢ PME Internationales

Ce domaine concerne les activités industrielles présentes dans un rayon de 60 à 70 km. INSPIRA peut constituer une solution attractive pour ces entreprises, permettant de contribuer à la pérennisation de leurs activités en région.

Il s'agit d'assurer la compétitivité de ses activités existantes sur les marchés internationaux, de conforter le développement des compétences locales et de capitaliser sur un large territoire.

Exemples : industries historiques et dynamiques de la région, notamment les PME tournées vers l'international.

➢ Nouveaux domaines innovants et porteurs

Le développement d'INSPIRA se construit à court, moyen et long terme tant en termes de nouvelles consommations foncières que de renouvellement des activités. Aussi, INSPIRA doit, d'ores et déjà, identifier les domaines innovants et porteurs de demain et se rendre attractif afin qu'il reflète l'avenir du site.

Le travail d'identification de ces domaines est mené en lien avec le tissu et les atouts spécifiques d'INSPIRA ainsi que son territoire environnant. De plus, l'accueil de ses tendances innovantes fortes nécessitent la présence d'un écosystème économique structuré. Ainsi, des partenariats et des complémentarités entre les entreprises existantes, des réseaux professionnels, des laboratoires et des centres de recherche sont recherchés pour permettre d'investir INSPIRA.

L'émergence d'un pôle chimique orienté vers de nouveaux produits ou outils de production, permettant la valorisation d'une filière traditionnelle et le soutien au développement de compétences nouvelles est identifié. La complémentarité avec la plateforme chimique de Roussillon, les industriels du territoire, les pôles de compétitivités, les réseaux d'entreprises et les laboratoires peuvent permettre de consolider les acteurs présents et d'accueillir des pilotes ou démonstrateurs permettant le développement de de nouveaux processus de fabrication ou produits.

D'autres domaines, dans une perspective d'innovation et au cœur d'un contexte de mutations profondes, notamment sur des thématiques environnementales et sociétales, peuvent présenter une orientation à long terme.

Pour les entreprises dont l'activité est éloignée des domaines stratégiques, un principe de subsidiarité sera appliqué en considérant que leur accueil n'est envisageable sur INSPIRA que s'il n'est pas possible de les accueillir dans un autre périmètre « acceptable ». Ainsi, ces activités seront prioritairement dirigées vers les zones d'activité proches. De même, l'implantation d'établissements classés SEVESO sera privilégiée sur la plateforme chimique de Roussillon voisine.

5. Spatialiser les activités et optimiser le mode de mise à disposition du foncier

INSPIRA pourra proposer aux entreprises désireuses de s'implanter toute une gamme de solutions d'implantation, en fonction de leurs besoins, de la taille et de la localisation des parcelles, afin de leur garantir à long terme la pérennité d'INSPIRA et la conformité de sa vocation.

Une maîtrise publique pérenne du foncier semble mieux à même de garantir un usage dans le temps des grands équipements et le maintien, dans la durée, d'entreprises valorisant le potentiel économique et industriel du site.

- Pour les lots stratégiques – partie Ouest et Nord de la Sanne, et, en particulier pour les lots dédiés aux Grands Projets, aux industries et logistiques multimodales, des solutions de « bail à construction », accorderont au preneur des droits réels et donneront à l'entreprise une visibilité de longue durée tout en garantissant une occupation conforme, sur le long terme, aux objectifs d'INSPIRA. Sur les parcelles situées en bord à voie d'eau, propriétés de l'Etat et concédées à CNR, les entreprises signeront des conventions d'occupation temporaire.

- Pour la zone de service et pour la partie Sud et Est de la Sanne les solutions d'amodiation envisagées au paragraphe précédent seront d'abord privilégiées, même si des solutions de vente classique (en pleine propriété) et de location pourront être envisagées de manière subsidiaire. Cela permet de conserver une maîtrise de ces espaces à moyen et long terme.

Spatialisation des activités sur INSPIRA

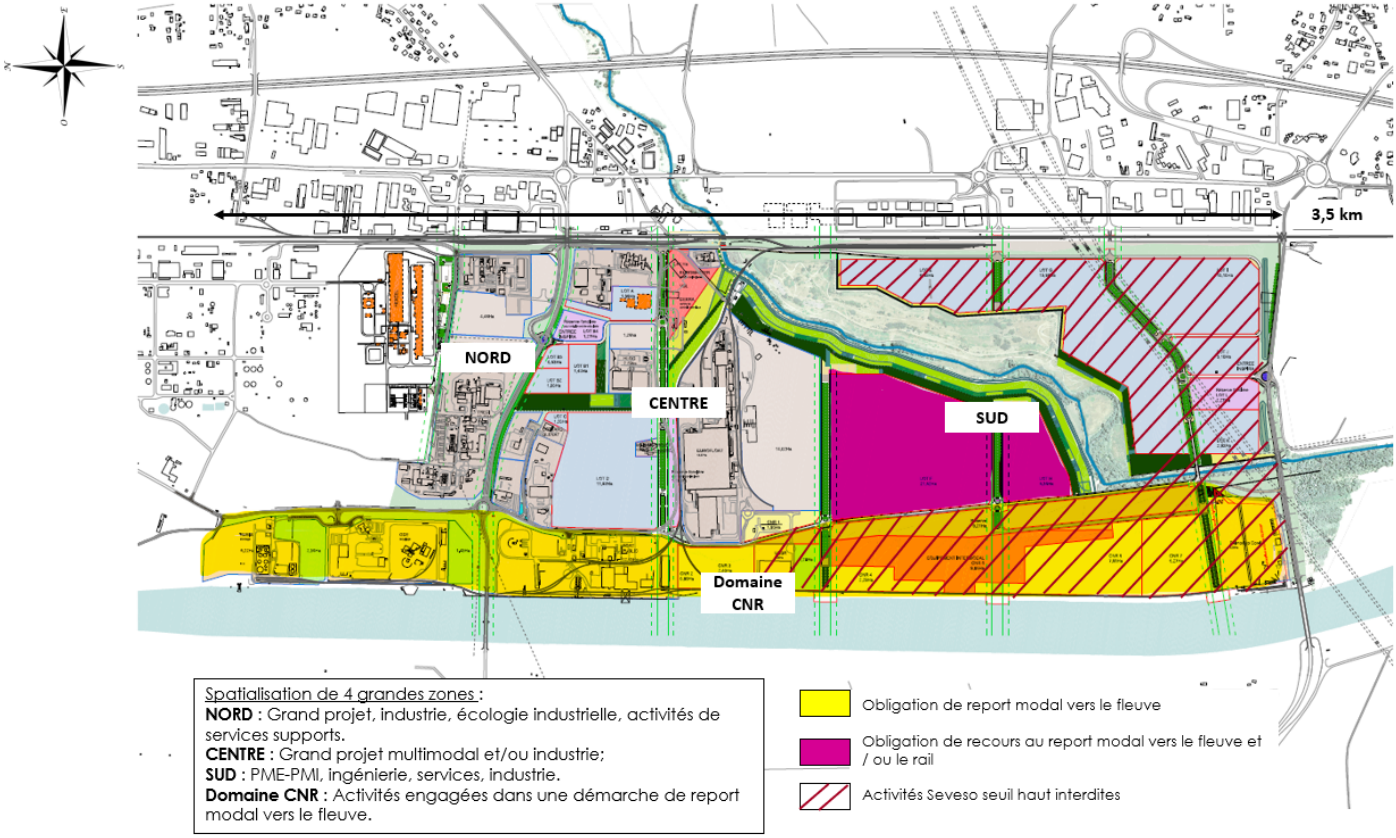

6. Conduire un management environnemental du site économe en ressources, coopératif et profitable

Le Syndicat Mixte et la CNR se sont engagés par le biais de sa politique environnementale ambitieuse dans une démarche de qualité permettant aux entreprises actuelles et à venir de se développer dans un espace de création de et de qualité de vie partagée.

En effet, INSPIRA s'inscrit dans son environnement et son territoire. Une attention particulière est portée aux sujets les plus sensibles comme la qualité de l'air, les déplacements, la ressource en eau, les risques technologiques…

Au vu de ces arguments portés dès la création d'INSPIRA en 2009, un système de management environnemental et sociétal est mis en œuvre.

C'est pourquoi dès la conception d'INSPIRA, de nombreuses mesures environnementales visant à éviter, réduire et compenser les impacts sont mises en œuvre par le Syndicat Mixte, la CNR, Isère Aménagement et les entreprises.

Le Système de Management Environnemental d'INSPIRA est certifié ISO14001 depuis juillet 2016 pour ses activités d'aménagement, de développement et d'animation économiques, de commercialisation et de gestion d'INSPIRA.

Cette norme impose les engagements du système :

Dans le cadre de la démarche qualité, INSPIRA fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation continue qui permet au cours du temps d'adapter les mesures. Une communication spécifique complète cette démarche afin d'assurer la pleine transparence des résultats.

Par son expérience et son suivi, ce Système de Management Environnemental pourra être le point de départ des politiques environnementales des entreprises volontaires d'INSPIRA.

7. Consolider une desserte routière, ferroviaire et fluviale performante

Aujourd'hui, la route capte la quasi-totalité du trafic fret sur l'axe de la vallée du Rhône. Cette situation ne peut perdurer dans la mesure où :

- Il est illusoire de vouloir prétendre répondre à l'accroissement de la demande de transport en tablant uniquement sur un seul mode,
- La compétitivité actuelle de la route reste dépendante du coût des énergies fossiles,
- La croissance du trafic va inévitablement s'accompagner de contraintes réglementaires et environnementales qui pèseront de plus en plus sur le transport routier.

La recherche d'alternatives au mode routier est un impératif.

D'ores et déjà, avec un trafic annuel de marchandises d'environ 800 000 Tonnes par voie fluviale et près de 300 000 Tonnes acheminées par le train, INSPIRA s'affirme comme la 1ère plateforme portuaire multimodale après Lyon à l'échelle du Bassin du Rhône.

Les perspectives de développement identifiées dans le cadre du schéma portuaire de bassin élaboré en 2010 puis du Schéma portuaire métropolitain et ses territoires d'influence permettent d'envisager une forte évolution du trafic fluvial. Ce constat est fondé à la fois sur le développement endogène des filières existantes mais également sur la prise en compte des mutations internes et logistiques des différents secteurs d'activité présents sur le territoire.

Le positionnement stratégique d'INSPIRA sur les domaines cibles, en lien avec l'émergence de l'économie circulaire et à un processus croissant de conteneurisation, y compris pour la filière de la chimie, nécessitent d'anticiper les besoins en foncier et infrastructures multimodales.

Cette vocation multimodale d'INSPIRA doit être confortée, d'autant que la configuration topographique du site permet d'optimiser la desserte par le fleuve et garantit la faisabilité d'une extension de la desserte ferroviaire.

Dans ce cadre, le schéma portuaire lyonnais et ses territoires d'influence validé en mars 2015 affirme le confortement de la vocation du Port de Salaise-sur-Sanne/Sablons d'INSPIRA comme un grand port public vraquier et de conventionnels pour le Sud Lyonnais et le Sud Rhône-Alpes et la nécessité de prévoir une plateforme dédiée au combiné fleuve/fer/route au sein d'INSPIRA.

Cela permettra de répondre à la fois à la demande locale liée au développement d'INSPIRA mais également aux besoins logistiques des entreprises de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour répondre aux besoins en développement de la capacité ferroviaire du site, un nouveau raccordement sud est envisagé à court terme, ainsi que l'augmentation de la capacité du faisceau d'accueil ferroviaire.

INSPIRA a pour ambition de consolider la part du transport massifié de marchandises (fer - fleuve), avec un objectif de 45% des flux à l'horizon 2035. Pour les lots en bord à voie d'eau ou embranchés fer, une attente forte et attendue en terme d'entreprises utilisant le fluvial et/ou le ferroviaire comme mode de transport. Des solutions de convoyage pour les entreprises plus éloignées du bord à voie d'eau ou des embranchements ferrés seront étudiées afin d'apporter des réponses économiques et techniques visant à réduire les coûts de pré et post-acheminement.

8. Assurer un haut niveau de qualité d'aménagement

➢ Un aménagement modulable et qualitatif

Un aménagement modulable et qualitatif permettant une offre diversifiée, en taille de lots, en modalités de mise à disposition, en services et équipements spécialisés.

L'espace INSPIRA ambitionne de garantir aux futurs usagers du site une image, une identité et des prestations parfaitement adaptées à leurs besoins et à leurs attentes.

C'est à travers la qualité de son aménagement que les promoteurs d'INSPIRA concrétisent de façon pérenne une politique ambitieuse qui permet de faire émerger une véritable identité partagée et fédératrice, vecteur d'attractivité et d'ancrage pour les entreprises mais également pour les salariés.

o *Une logique de différenciation*

La spatialisation des activités d'un site, la nature des entreprises ciblées et l'environnement territorial dans lequel se déploie INSPIRA implique un traitement différencié de la qualité des espaces publics et des espaces privés.

Cette différenciation du traitement des espaces signifie qu'elle doit être adaptée à la typologie des futures constructions, aux fonctions économiques implantées et au rayonnement des entreprises.

o *Une identité locale*

Il est important de bien vérifier que les différentes prescriptions de traitement des espaces publics et privatifs soient adaptées au mieux aux caractéristiques locales.

Le choix des essences, des matériaux, des profils architecturaux doit ainsi être adapté au climat mais également aux ressources locales, au grand paysage et au bâti environnant.

Cette adéquation est nécessaire pour limiter l'impact sur l'environnement ainsi que pour contribuer à l'émergence d'une véritable identité d'INSPIRA.

o *La prévention des conflits d'image*

La qualité générale d'INSPIRA tiendra également à la capacité à limiter le plus en amont possible les éventuels conflits d'image.

Cette gestion des conflits d'image passe ainsi par une approche transversale permettant au gestionnaire de bien vérifier l'adéquation de l'ensemble des facteurs contribuant à l'image globale du site.

➢ Fonctionnalité de l'aménagement

La fonctionnalité de l'aménagement doit permettre de garantir aux futurs usagers du site un fonctionnement adapté à l'ensemble de leurs besoins. La fonctionnalité de l'aménagement doit favoriser au mieux :

o *Le développement des entreprises en fonction de la vocation du site*

Les entreprises qui s'implantent sur l'espace INSPIRA doivent pouvoir y développer leurs activités dans les meilleures conditions. Pour cela, le site doit leur garantir :

- Un fonctionnement adapté en matière d'accessibilité et de desserte, tant au niveau des infrastructures fluviales, ferroviaires et routières interconnectées,
- Une gestion optimale des circulations et du stationnement liés aux différents usages,
- Des dispositifs adaptés pour gérer l'ensemble des flux qui leur sont nécessaires (eau, énergie, télécommunications, électricité, gaz…).

- ***La maîtrise des impacts sur l'environnement***

Si un fonctionnement optimisé d'INSPIRA vise une bonne compétitivité aux entreprises et une qualité d'usage, il permet de mieux maîtriser les impacts sur l'environnement.

L'aménagement d'INSPIRA intègre ainsi des dispositifs et des solutions permettant de réduire les impacts sur l'environnement dont les objectifs sont définis dans la politique environnementale. L'ensemble des mesures est ainsi consigné, évalué, communiqué et amélioré dans le cadre du Système de Management Environnemental.

9. Offrir un niveau de service élevé pour les entreprises et les salariés

➢ Un accompagnement complet pour les entreprises susceptibles de s'implanter

- ***La finalisation du projet et l'aide à l'installation***

- L'expertise foncière et immobilière et démarches administratives liées,
- L'assistance pour l'établissement des différents contrats d'installation, services, fluides…,
- L'assistance aux dossiers d'autorisations liées à la construction, à la réalisation des études préalables et au suivi, en particulier environnemental, des chantiers.

- ***L'amélioration de la cohérence du projet de développement avec les ambitions d'INSPIRA***

- L'assistance dans l'application de la politique de certification environnementale des entreprises et la gestion des risques.
- Le développement, recherche de financements et mise en œuvre de démarches d'écologie industrielle.

- ***Le suivi et l'accompagnement des entreprises dans leur « parcours résidentiel » au sein d'INSPIRA***

- Le développement d'outils immobiliers permettant de compléter le parcours résidentiel des entreprises et le déploiement de ressources et services mutualisés. Ces outils accompagnent les entreprises et facilitent leur mise en réseau, aidés par l'ensemble des acteurs du territoire.
- Des services liés aux services logistiques : aconiers, douanes, bourse de fret, messageries, services de transit, locaux administratifs…

➢ Un accompagnement des entreprises actuellement implantées sur INSPIRA – Espace industriel responsable et multimodal

- L'emploi – formation : développement, en partenariat avec les acteurs de l'emploi, d'une offre structurée et globale permettant de répondre aux besoins des entreprises, d'améliorer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, et d'accompagner à la formation des salariés.
- L'accès aux marchés, en particulier internationaux : mise en œuvre de la trajectoire « PME Internationales » destinées à développer les flux d'exportation des PME implantées sur INSPIRA.

- L'écologie industrielle en vue de développer les services qui permettent d'optimiser les consommations intermédiaires des entreprises par un recours accru et systématique à la mutualisation et la substitution.
- Le financement : mobilisation des outils généralistes ou spécialisés d'ingénierie financière pour aider les entreprises, en particulier innovantes, dans le renforcement de leurs fonds propres. En effet, la mobilisation de structures de financement spécialisées sur le secteur des éco-industries, suppose une expertise particulière notamment pour faciliter l'accès aux marchés cibles, et optimiser la gestion des risques.
- L'accès à des équipements d'échanges intermodaux performants : zone portuaire multimodale comprenant une offre de prestations logistiques (chargement/déchargement de bateaux et/ou trains, stockages etc.), pour les marchandises vracs et conteneurisées. A plus long terme, un chantier tri-modale sera développé sur INSPIRA.

➢ L'animation économique

- La consolidation des savoirs : accompagnement des entreprises de leur création à leur développement à travers un apport de conseils, d'information ou de formations, notamment pour suivre les évolutions des secteurs d'activités.
- La mise en réseau des entreprises d'INSPIRA avec l'ensemble des acteurs du territoire pouvant s'inscrire potentiellement dans une logique d'écologie industrielle, de synergies ou de partenariats : plateforme chimique OSIRIS, CNR, pôles de compétitivité, structures de valorisation et de transfert de technologies, grands comptes, acteurs de la création d'entreprises, professions libérales…
- La promotion des savoir-faire : A travers des animations lors de salons, de conférences, de journées portes ouvertes et évènements professionnels ou locaux, ou au sein de réseaux professionnels.

10. Garantir la promotion et la communication d'INSPIRA

C'est ainsi que la promotion autour du développement d'INSPIRA s'inscrit dans le cadre d'une démarche plus large de marketing territorial :

- Valoriser les atouts, les services et les performances de l'espace INSPIRA et du territoire auprès des industriels et porteurs de projets,
- Fédérer les entreprises et les salariés dans la mise en œuvre d'actions participatives,
- Fédérer l'ensemble des acteurs qui la composent à travers la valorisation d'une identité partagée, vecteur de lien et de relations de confiance,
- Mettre à jour régulière des outils de communication reflet d'un certain dynamisme,
- Impliquer les entreprises à travers des témoignages des informations sur leurs savoir-faire, leurs projets, leurs performances.

Les éléments clés de cette promotion – communication reposent sur :

- Informer les acteurs socio-économiques du territoire des avancements du développement d'INSPIRA avec des « rendez-vous » récurrents,
- Assurer la transparence de l'information auprès de l'ensemble de son écosystème.

Rejoignez-nous :
@Espace_INSPIRA

www.espace-inspira.fr

Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons
311 rue des Balmes 38150 Salaise-sur-Sanne
Tél. : 04 74 86 83 80 I Fax. : 04 74 86 83
Email : contact@espace-inspira.fr

CERTIFIÉ BCS ISO 14001

Créé par :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
isère LE DÉPARTEMENT www.isere.fr
ENTRE BIÈVRE ET RHONE
INSPIRA SYNDICAT MIXTE

En partenariat avec :

CNR
ISÈRE Aménagement groupe ELEGIA